

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^l^e
NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Dans l'état actuel de la question d'Orient, un article de la *Gazette officielle de Munich* est digne de remarque. Il est dit, entr'autres choses :

« Le rôle que la Russie a joué dernièrement vis-à-vis de l'Allemagne ne nous paraît pas de nature à éveiller de grandes sympathies en faveur de cette puissance, dans notre patrie. Il suffit de porter les yeux sur le Schleswig-Holstein, où les espérances de nos princes et des peuples allemands ont échoué par suite de l'intervention de la Russie. Il suffit, pour cela, de considérer l'influence hostile de la Russie, à l'occasion de la transformation si sincèrement poursuivie de l'organisation des États allemands, ainsi que le projet gigantesque d'une centralisation générale des intérêts douaniers et commerciaux de l'Allemagne entière. » — Havas.

INTÉRIEUR.

Paris, 14 mars 1854.

Vers 7 heures, ce matin, les rentiers ont commencé à arriver au ministère des Finances. Des barrières avaient été disposées devant les portes des deux bureaux : l'un, situé au couchant de la cour de l'Horloge, pour les souscriptions de 1,000 fr. de rente et au-dessous ; l'autre, placé dans l'angle sud-est, sous les appartements du ministre, pour la délivrance de coupons au-dessus de 1,000 fr. de rente.

A neuf heures, les portes des bureaux ayant été ouvertes, en un instant la cour de l'Horloge a été remplie de souscripteurs qui allaient se ranger suivant le chiffre de la souscription qu'ils voulaient faire. Des inscriptions indicatives étaient placées de tous les côtés.

A midi, la queue pour les souscriptions au-dessous de 1,000 fr. était considérable. La queue des souscriptions au-dessus de 1,000 fr. était naturellement moins longue, mais on y comptait aussi beaucoup de capitalistes qui s'y succédaient rapidement. L'ordre le plus parfait était établi et maintenu parmi cette foule pressée.

Toutes les feuilles de Londres font ressortir les avantages offerts par le mode de souscription fixé par l'Empereur pour l'emprunt de 250 millions. Le *Sun* du 13 l'apprecie, par exemple, de la manière suivante :

« L'accueil fait à l'emprunt français est satisfaisant, et le nouveau mode de souscription directe s'accorde bien avec la politique hardie de Louis-Napoléon. Il n'est pas douteux qu'on ne souscrive sur notre place une grande partie de cet emprunt, et des listes de souscription sont ouvertes à cet effet chez MM. Charles Devaux et C^o. Le prix d'émission, comparé au cours, laisse une bonne marge pour les profits. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Les journaux anglais nous apportent le commencement du compte-rendu d'un incident qui a eu lieu à la Chambre des Lords dans la séance du 13. — Le *Sun* le rapporte en ces termes :

« Le comte de Derby donne lecture d'un article du *Journal de Saint-Petersbourg* qu'ont récemment reproduit les divers journaux quotidiens. Cet article justifie la conduite de la Russie à l'égard de la Turquie ; il nie qu'elle ait aucune idée de conquête, et dit que le Czar a toujours communiqué avec une entière franchise ses vues et ses intentions à sir H. Seymour. Le noble comte cite aussi les observations du *Times* sur cet article et fait observer que, pendant les dernières semaines, il a été confié à ce journal des secrets qui ne devaient être connus que du Cabinet, et qu'en outre, il lui a été communiqué des papiers dont la production avait été refusée au parlement, sans doute avec l'autorisation du Gouvernement, afin que le contenu en fût rendu public (Écoutez ! écoutez !) — Il est donc à supposer, dit le comte de Derby, que ces observations ont une espèce de caractère officiel. — Après avoir dit que la Russie avait fait à lord John Russell, alors qu'il était au Foreign-Office, des propositions relatives au partage de la Turquie, le *Times* demandait ensuite quelle réponse l'Empereur avait reçu de Sa Seigneurie ; puis il ajoutait : nous répondons en toute assurance que le Gouvernement Britannique lui a opposé un refus plein d'indignation. Eh bien ! je désire savoir comment le *Times* a pu rien savoir sur une affaire que, dans un sentiment d'honneur, le Gouvernement avait cru devoir ne pas faire connaître au Parlement. — La séance continuait au départ du courrier.

— A la Chambre des Communes, divers orateurs, parmi lesquels s'est fait distinguer M. Cobden, le

grand-prêtre du parti de la paix, ont attaqué les paroles prononcées par lord Palmerston et sir James Graham au banquet offert à l'amiral Napier. Ce dernier ministre a ainsi répondu : « Quoique je puisse contester au très-honorable membre le droit de me faire une question sur ce qui s'est passé après dîner (*éclats de rire*), peut-être mon silence serait-il peu respectueux pour la chambre. Je dirai donc quant au pouvoir donné que voici comment la chose s'est passée : Sir Charles Napier avait fait observer qu'avant d'entrer dans la Baltique il devait être autorisé à faire la guerre, et, en réponse, je dis que lorsqu'il entrerait dans la Baltique, j'espérais que rien ne s'opposerait à ce qu'il déclarât la guerre. Il n'y a point eu de déclaration de guerre ni d'ordre donné à sir Ch. Napier d'entrer dans la Baltique ; mais lorsque la guerre sera déclarée on en informera sir Ch. Napier et le pays. — Havas.

PRUSSE. — Nous recevons la lettre suivante de Berlin, le 11 mars :

Les dispositions favorables à la Russie qui, depuis quelques jours, se sont manifestées dans les cercles influents, doivent, avant tout, être considérées comme un effet de la parenté qui unit la cour de Prusse à celle de Saint-Petersbourg. Nous avons fait remarquer, ces jours derniers, que M^l^e la duchesse douairière de Mecklembourg-Schwerin, sœur du roi et de l'impératrice de Russie, avait joué un rôle très-actif en ce sens, et l'on parle d'une lettre autographe adressée par l'impératrice à S. M. le roi, apportée ici par le prince de Wurtemberg, arrivé depuis quelques jours de Saint-Petersbourg, laquelle paraît surtout avoir déterminé le roi.

Le duc de Brunswick a, dit-on, renoncé depuis hier au voyage de Saint-Petersbourg, et l'on dit que le comte de Dohna, commandant du 4^e corps d'armée, a été appelé par le télégraphe de Kœnisberg, pour être chargé d'une mission particulière à Saint-Petersbourg. On pourra considérer comme un trait caractéristique des missions données au comte Von-der-Graeben et au prince de Hohenzollern Sigmaringen, que le général Von-der-Graeben a reçu dernièrement une lettre autographe du Czar avec l'ordre de l'Aigle-Blanc.

Le parti de l'extrême droite, qui pousse le gouvernement à une politique favorable à la Russie, fait signer dans les provinces des pétitions au roi, dans lesquelles on s'efforce de représenter le maintien des rapports d'amitié avec la Russie, comme

FEUILLETON

LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

VI.

— Oui, c'est bien moi, Wilhelm Pinck, reprit Daniel Richter en s'arrêtant à deux pas de son ennemi ; tu ne t'attendais pas à me voir de si tôt ! après m'avoir enveloppé dans tes abominables intrigues, tu croyais pouvoir me calomnier sans risque... Tu vas me rendre compte du présent et du passé !

En ce moment, Frantzia s'élança dans la salle ; elle avait reconnu du dehors la voix de Daniel, et elle s'était doutée de ce qui se passait. Incapable de parler, elle adressa au déserteur un geste suppliant. Pinck, revenu de sa première surprise affectait beaucoup d'assurance.

— C'est monsieur Daniel Richter, je crois ! dit-il avec ironie. Quelle histoire me racontiez-vous donc tout-à-l'heure, bailli, d'un ami de votre fils, d'un jeune garçon venu ici pour chasser le coq de bruyère ?...

Le pauvre magistrat entrevit quel parti on pouvait tirer contre lui de cette circonstance.

— Monsieur Pinck, balbutia-t-il, je n'ai pas affirmé... j'ignorais... — Si quelqu'un est coupable, s'écria Frantzia, c'est moi... C'est moi qui ai voulu le sauver, monsieur Pinck, moi seule, je vous le jure. — Le sauver ?

répéta Pinck ; en effet, monsieur Daniel n'a pu revenir ici qu'en manquant à l'honneur et en désertant son drapeau. Le soldat Richter n'a pas obtenu de congé, je le sais, j'en suis sûr !... Le capitaine Schmidt ne l'eût pas souffert ! — L'entendez-vous ? il s'est trahi lui-même ! s'écria Richter avec une énergie effrayante ; il avoue la part qu'il a prise aux infâmes machinations qui ont causé ma ruine... Misérable ! tu ne t'en vanteras plus.

Il arma un de ses pistolets et en dirigea le canon vers Pinck épouvanté. Mais avant qu'il eût pu tirer, le bailli et Frantzia s'étaient jetés devant lui.

— Malheureux jeune homme, s'écria le vieillard, y songez-vous ? Ce serait un assassinat ! — Daniel, grâce pour lui !... Ne répandez pas son sang... ici... en ma présence !

Le déserteur abaissa lentement son arme.

— C'est juste, reprit-il d'un ton farouche. Rendez grâce, monsieur Pinck à la sainteté du toit qui vous couvre... Non, je ne souillerai pas de votre sang odieux ce foyer où j'ai été si longtemps accueilli en ami ; je céderai aux instances de M. Stengel et de sa fille, tout ce que j'aime, tout ce que j'honore le plus sur la terre... Mais leur intervention ne vous sauvera pas, ma vengeance ne vous accorde qu'un sursis... nous nous reverrons... bientôt, dès que vous ne serez plus protégé par mon respect pour cette demeure hospitalière... Adieu, Frantzia ; adieu, monsieur le bailli... Ne demandez rien

de plus pour lui... cet effort a excédé mes forces et je sens que je ne pourrais contenir plus longtemps ce qui gronde au-dedans de moi... Il vaut mieux que je vous quitte... Adieu...

Et il se dirigea vers la porte comme pour sortir.

— Monsieur le bailli, dit Pinck pâle de rage et de terreur, laissez-vous ainsi s'échapper un criminel ? N'êtes-vous plus le justicier du Harz ? Avez-vous oublié votre devoir ? — Non, non, me voici, dit le vieillard avec un douloureux effort. Monsieur Daniel Richter, continua-t-il en s'avançant vers le déserteur, au nom de monseigneur le comte de Stolberg, je vous somme de vous rendre prisonnier ? — Oh ! Daniel ! Daniel ! murmura la jeune fille, pourquoi n'êtes-vous pas parti quand vous le pouviez sans danger ?

Richter promena autour de lui un regard assuré.

— Qui donc me retiendra ici contre mon gré ? dit-il avec un sourire amer ; je suis plein de respect et d'affection pour votre personne, monsieur Stengel ; mais vous ne serez pas surpris que je ne me soumette pas à votre autorité comme magistrat... Je suis armé, je suis le plus fort !

Peut-être au fond Hermann n'était-il pas fâché que Daniel eût pris ce parti ; cependant il répliqua avec une certaine énergie :

— Réfléchissez, jeune homme ; n'ajoutez pas à vos autres crimes celui de rébellion à l'autorité légale... —

généralement désiré par le peuple. On peut regarder aussi, comme signe particulier du changement d'opinion survenu ici, que la *Nouvelle Gazette de Prusse* qui, depuis trois mois, faisait la guerre au gouvernement, à raison de sa politique dans le conflit actuel, montre, depuis quelques jours, une grande satisfaction de l'attitude du ministère. — Un certain parti met tout en mouvement pour faire rappeler de Londres le chevalier de Bunden, attendu que ce diplomate travaille activement à un rapprochement entre l'Angleterre et la Prusse, ce que certains cercles de la haute société ne voient pas avec plaisir. — Havas.

RUSSIE. — D'après la *Gazette de Cologne*, un ukase impérial vient d'être publié, qui ordonne l'émission immédiate de billets de crédit pour une somme de 6 millions de roubles d'argent.

TURQUIE. — On lit dans la *Correspondance Havas* : « On sait que le Pacha de Galata Jeraï a été destitué sur la demande de M. de Bruck, internonce d'Autriche. Voici le fait qui y a donné lieu. — Dans la rue principale de Péra, il y eut un attroupement. Une patrouille turque étant survenue, a arrêté tout le monde indistinctement. Parmi les personnes arrêtées se trouvait le concierge de l'ambassade d'Autriche, lequel, malgré ses protestations, fut conduit en prison. M. de Bruck envoya auprès du Pacha un drogman pour demander la mise en liberté de son serviteur. Le Pacha lui ayant fait une réponse négative en termes peu convenables, l'Internonce se rendit pendant la nuit chez le Pacha pour réclamer son concierge, et pour ne pas souffrir une atteinte aux droits d'un sujet autrichien. Le Pacha ordonna immédiatement de mettre en liberté le concierge, et, sur la demande M. de Bruck, il a été destitué, il y a quelques jours. »

CHRONIQUE LOCALE.

Voici quelques détails sur l'incendie de Bizay. On avait emmagasiné des foins dans la matinée, plusieurs hommes avaient été employés à ce travail ; quelques-uns, pour allumer leur pipe, ont-ils fait usage d'allumettes chimiques que, par mégarde, ils auraient jetées de côté ? on ne peut l'assurer, mais on le suppose. Toujours est-il que la malveillance n'est pas en jeu.

M. M..., propriétaire du château, s'apercevant tout d'abord qu'il serait impossible d'arrêter les progrès rapides et effrayants de l'incendie, et jugeant qu'il ne pouvait dévorer que les servitudes entamées, défendit qu'on s'exposât pour l'éteindre, et ne demanda pas secours à Saumur.

De là vient que nos pompiers, — je dis nos pompiers, car ce sont eux qui, officieusement et sur un avis particulier, se sont rendus sur le lieu du sinistre, et non la pompe de l'École, qui n'est allée qu'à moitié route. — De là vient que les pompiers de la ville ne sont partis que dans la soirée. — Tout était terminé quand ils sont arrivés.

La perte est évaluée à 10,000 fr. — Rien n'était assuré. — Le propriétaire, avec une droiture qui l'honore, disait : *Je suis bien aise de n'avoir pas été assuré ; si je l'avais été, j'aurais dû faire tous mes efforts pour arrêter l'incendie, j'aurais peut-être eu le malheur de voir la vie ou la santé de quelque père de*

J'en répondrai en temps et lieu, bailli... Quant à vous, vous avez fait votre devoir, et l'on ne peut exiger davantage. Votre bras est trop faible pour m'arrêter. Il n'y a ici qu'un homme assez jeune et assez robuste pour tenter avec quelque chance de succès de me barrer le passage et cet homme est un lâche !

Pinck serra convulsivement les poings, mais en voyant le pistolet toujours tourné vers lui, il garda le silence. Daniel le tint un moment comme fasciné sous son regard de feu.

— A bientôt ! dit-il enfin.

Puis il s'inclina profondément devant le bailli, baisa la main de Frantzia, et marcha de nouveau vers la porte.

— Enfin ! enfin ! murmura la jeune fille en levant les yeux au ciel.

Mais au moment où Daniel allait franchir le seuil de la porte, une musique bruyante retentit devant la maison, et des voix nombreuses s'écrièrent du dehors :

— Vivat pour Daniel Richter ! Hourra pour notre ami le roi des ménestriers du Harz !

Richter, d'abord interdit, sentit enfin le danger du plus petit retard. Il voulut franchir le perron, mais là il se trouva enlacé dans les bras de Rodolphe Stengel, qui l'entraîna dans la salle en criant avec de grands éclats de rire :

— Il s'enfuit, mes amis, il veut nous échapper... A

famille compromise ; j'aime mieux ma position actuelle, je ne perds que de l'argent.

Ce langage nous semble digne de remarque, et nous sommes heureux de le consigner ici. P. GODET.

Le Bal de souscription et la quête faite à la Cavalcade du 28 février dernier, ont produit une somme de 2,400 fr., déduction faite des frais. — Cette somme a été répartie, suivant la décision prise par les dames patronesses et MM. les membres de la commission du bal, aux diverses œuvres de charité de notre ville. — Une somme de 600 fr. a été particulièrement affectée à l'achat de linge et vêtements, qui seront mis à la disposition des familles peu aisées.

P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Copenhague, 13, au soir.

« Dans la journée du 9 mars, l'évêque Mowrad, député, a interpellé le gouvernement, pour savoir si ce dernier se proposait d'octroyer au Danemark une nouvelle constitution, sans la coopération de la Diète. Le premier ministre a refusé de répondre, et les députés se sont réunis, le soir même, pour aviser. — Un projet d'adresse au Roi, demandant le maintien de la Constitution et le renvoi des ministres, a été présenté à la Diète. Les deux Chambres ont adopté l'adresse, à la presque unanimité. » — Havas.

FAITS DIVERS.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* publie la réponse suivante de l'émir Abd-el-Kader à la lettre du 10 décembre, de M. le maire d'Amboise, annonçant l'achèvement du monument funéraire élevé sur les restes mortels des Arabes inhumés au château d'Amboise, durant le temps de leur captivité :

« Louange à Dieu unique !

« A notre excellent ami le bien-aimé M. Trouvé, maire de la ville d'Amboise. Je vous salue, ainsi que tous mes amis habitants de votre ville ; que la paix de Dieu soit avec vous.

« J'ai reçu votre lettre en date du 6 décembre dernier, dans laquelle vous m'avez annoncé que, d'après les ordres qu'a donnés mon illustre libérateur, notre auguste empereur Napoléon III, les travaux sont terminés.

« Je vous remercie de m'avoir annoncé une pareille nouvelle ; aussi je serai toujours reconnaissant envers l'auguste Empereur.

« Salut d'ABD-EL-KADER-DEN-MAHI-EDDIN.

« 18 du dpmaz-el-ouel 1270. — 15 février 1854. »

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« En rapportant, samedi dernier, les circonstances de la capture faite à Genève des auteurs du vol considérable de bijoux, commis l'année dernière à Nantes, nous avons dit que le préfet de police s'était empressé, au premier avis, d'envoyer sur les lieux un inspecteur du service de sûreté, pour faire constater positivement l'identité des inculpés. Les confrontations, faites à l'arrivée de l'inspecteur, n'ont laissé aucun doute à ce sujet ; l'identité a été complètement établie. C'étaient bien, en effet, les

l'aide, Samuel Toffner, à l'aide tous, ou cet enragé va encore décamper sans vous donner le temps de lui dire adieu !

Daniel s'efforçait vainement de se dégager de ses étreintes ; l'étourdi voyait seulement un jeu dans cette lutte où il s'agissait de la vie de son ami.

— Mon frère, mon frère, dit Frantzia éperdue, laisse-le aller.... Tu seras cause des plus grands malheurs !

Mais Rodolphe ne l'écoutait pas. Tout-à-coup la musique cessa, et une trentaine de Bergmans firent irruption dans la salle. Tous se précipitèrent tumultueusement vers Daniel ; on l'embrassait à l'étouffer, on lui serrait la main, on l'accablait de questions, de félicitations amicales auxquelles on ne lui laissait pas le temps de répondre. Les éclats de rire de Rodolphe, enchanté d'avoir procuré ce triomphe à son ancien ami, dominaient le bruit.

Parmi les plus empressés, on voyait un petit vieillard à mine fortement enluminée, aux cheveux en désordre, à l'uniforme débraillé et boutonné de travers. Il pressait Daniel contre son cœur, s'éloignait un peu pour le mieux voir, puis lui sautait au cou de nouveau, riant et pleurant à la fois ; sa joie tenait du délire, de la folie. C'était Samuel Toffner, le successeur de Daniel dans la charge de chef des ménestriers. Il professait l'admiration la plus enthousiaste pour le talent et pour la personne

deux frères Toussaint-Léon et Jules Lambel, et la femme, arrêtée chez eux, une nommée Elisa J..., qui vit maritalement, depuis six ans, avec Léon Lambel.

« Après avoir terminé les constatations définitives, le procureur impérial de Gex, qui a poursuivi cette affaire importante avec un zèle digne d'éloges, s'appuyant sur les mandats d'amener envoyés par le préfet de police, a réclamé de nouveau les prisonniers, et les autorités de Genève se sont empressées de faire droit à sa juste demande. En conséquence, les trois prisonniers ont été expulsés par la force publique suisse, jusqu'à la frontière de France, où ils ont été reçus par la gendarmerie, qui les a conduits, sous bonne escorte, à la maison d'arrêt de Gex, où ils ont été enfermés provisoirement. A peine arrivés sur le territoire français, le bruit s'est répandu que l'extradition de ces individus venait d'être demandée à Genève, par le gouvernement piémontais. On a alors appris que la police de Turin, qui les recherchait activement pour un vol récent d'étoffes de soie d'une valeur de 80,000 fr., qui leur était imputé, avait fini par découvrir leur retraite à Genève, et qu'une demande d'extradition avait été immédiatement envoyée à ce sujet, aux autorités du canton, mais il était trop tard : les prévenus se trouvaient alors entre les mains de la justice française, qui ne devait plus s'en dessaisir.

« Le dernier vol de 80,000 fr., à Turin, et le vol de 70,000 fr., à Nantes, suffisaient déjà pour justifier la haute importance que la justice devait attacher à la capture de ces malfaiteurs. Mais ce n'est pas tout : Léon Lambel, le plus adroit voleur de l'époque, se trouve, en outre, sous le coup de plus de quinze mandats d'amener, pour un nombre égal de vols qualifiés, parmi lesquels figure le vol commis au préjudice de M^{lle} Ortense Jouve, en 1849. Ses débuts dans la carrière du vol remontent à son enfance ; dès l'âge de seize ans, en 1837, il était frappé d'une condamnation à trois ans de prison, qu'il a subie dans la maison centrale de Poissy ; en juin 1842, il a été condamné à six ans de travaux forcés par la Cour d'assises de la Seine ; et enfin, en 1849 ou 1850, la même cour prononçait contre lui, mais par contumace, une condamnation à vingt années de travaux forcés ; en sorte qu'arrivé à l'âge de vingt-neuf ans, il a été frappé par des condamnations dont la durée s'élève au chiffre de son âge. Son frère Jules, plus jeune de trois ans, a aussi été condamné une première fois à deux ans de prison pour vol, à l'âge de seize ans, et depuis il avait été arrêté quatre fois pour des méfaits de même nature. Elisa J..., qui a été attachée, dit-on, comme figurante, au Théâtre-Historique, n'a pas encore subi de condamnation, mais elle se trouve, depuis plusieurs années, sous le coup d'un mandat d'amener, pour complicité de vol qualifié.

Léon Lambel, le chef, exploitait, avec succès, le vol à l'aide d'effraction ou de fausses clés, et lorsqu'il forçait la porte d'une maison, il était à peu près certain d'y trouver une bonne prise, car il n'entreprenait que ce que les voleurs appellent *des affaires données*, c'est-à-dire qu'avant de commettre un vol il se mettait en rapport avec des gens qui étaient à même de lui fournir des renseignements assez précis sur la fortune et les habitudes des per-

du jeune artiste, enthousiasme qui, nous devons le dire, était toujours soutenu par une honnête pointe d'ivresse.

Il jeta en l'air son chapeau déformé, tourna deux ou trois fois sur lui-même, et, s'emparant du premier instrument de musique qui lui tomba sous la main, il se mit à en jouer de la façon la plus burlesque, pendant que ses compagnons ébranlaient la salle de hurras multipliés.

(La suite au prochain numéro.)

TAXE DU PAIN du 16 Mars 1854.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 25 c. 83 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 23 c. 33 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 20 c. 83 m.

BOURSE DU 14 MARS.

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 92 95.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 66 85.

BOURSE DU 15 MARS.

4 1/2 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 92 50.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 66 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

sonnes qu'il voulait dévaliser, et de cette manière il opérât presque toujours à coup sûr. La police de Paris, en apprenant le résultat de la confrontation, a été frappée de la facilité avec laquelle il avait décliné son véritable nom, lui qui avait toujours pris tant de soin de le cacher. Le service de sûreté a été amené à penser qu'il n'avait agi ainsi que dans l'espoir d'être conduit de brigade en brigade par la gendarmerie, soit à Nantes, soit à Paris, et de profiter, pendant cette longue route, de son séjour dans l'une des chambres de sûreté, pour s'évader. Pour prévenir toute tentative de ce genre, deux inspecteurs ont été envoyés à Gex, où les attendait l'inspecteur chargé de la reconnaissance, et tous trois ont reçu l'ordre de ramener directement et sans les quitter les trois prisonniers, qui sont arrivés la nuit dernière à Paris, par le chemin de fer de Lyon. Les agents les ont conduits immédiatement à la préfecture de police, où ils ont été placés momentanément au dépôt. Le bagage des inculpés se composait de plusieurs paquets d'effets divers et de trois malles de grande dimension, remplies d'objets de toutes sortes, parmi lesquels se trouvent des bijoux, des diamants, des billets de banque, de l'or, de l'argent, de l'argenterie, etc., etc., et un attirail complet à l'usage des voleurs de profession, tel que pièces, monseigneurs, mèches anglaises, fausses clefs et autres instruments destinés à la perpétration des vols. Le tout a été placé sous scellé, pour servir de pièces à conviction. »

VARIÉTÉS.

LE REPOS DU SEPTIÈME JOUR NE FAIT PAS DIMINUER LE SALAIRE DE LA SEMAINE.

(Suite et fin.)

Aux preuves sans répliques qui précèdent, que le repos du septième jour n'ôte pas le pain de ce septième jour, je vais en ajouter une dernière, bien superflue sans doute; mais, comme c'est là l'objection principale, unique même, qu'on a faite contre le repos du septième jour, il est bon, pour ôter tout prétexte, d'en montrer, sous tous les points de vue, l'inanité.

Les trois éléments constitutifs du salaire sont le nombre d'ouvriers qui demandent du travail, la quantité de travail à faire, le temps enfin pour faire ce travail.

L'un de ces trois éléments variant, le salaire varie.

Ainsi, si le nombre des ouvriers augmente, le salaire diminue.

Si ce sont les commandes qui s'accroissent, le salaire augmente.

Si le temps pour faire le travail est diminué, le salaire augmente; or, c'est précisément là notre cas; le nombre des travailleurs n'aura pas changé, la masse du travail à faire restera la même, le temps sera seul raccourci par le repos du septième jour; il faudra faire en 300 jours ce qu'on fait en 365: le salaire haussera.

Mais c'est élémentaire; plus une marchandise est offerte, moins elle est payée; vous avez offert le travail de vos bras pendant sept jours, on vous le paye moins que si vous ne l'offriez que pendant six.

Ainsi ce sont les ouvriers eux-mêmes qui ont con-

tribué à l'abaissement des salaires, en consentant à travailler les sept jours de la semaine.

Par là, ils ont accru la somme de leurs maladies, abrégé la durée de leur vie et augmenté les chômages.

Ils ont fait partager la peine de leur faute aux ouvriers qui ne travaillent que les six jours, et qui ont été forcés de subir la diminution des salaires.

Ainsi, sous quelle face que l'on examine la question, on arrive toujours à cette conclusion, que l'ouvrier, travaillant huit jours seulement et se reposant le septième, trouve, dans l'augmentation du salaire des six jours de travail, du pain pour le septième.

Je m'efforce de proclamer cette vérité bien haut, afin d'amener les travailleurs à adopter le principe du repos du septième jour.

Ceux qui encouragent les ouvriers à se reposer le septième jour sont bien plus leurs véritables amis que ceux qui leur conseillent de travailler tous les jours, sans cesse ni repos, vu que, par là, ils ruinent leur santé et abrègent leur vie, sans gagner un sou de plus.

Que l'on cesse donc de nous accuser de vouloir porter atteinte à la liberté de l'ouvrier; nous voulons, au contraire, l'affranchir de la servitude sans profit et mortelle du travail continu.

Voilà bien des motifs en faveur du jour de repos: je vais en ajouter encore un.

Je vais faire voir que le jour du repos est l'origine du capital des nations; sans jour de repos, point de capital, point de société, point de civilisation.

Le jour du repos ne sert pas seulement à retremper les forces matérielles de l'homme, il sert aussi à développer ses forces intellectuelles.

J'ai établi que l'homme, en travaillant six jours, en employant seulement ses forces matérielles, animales, gagnerait du pain pour sept; mais le développement de la force intellectuelle, dans le loisir du septième jour, vient au secours de la force matérielle; de telle façon qu'il faut à l'homme, par l'intervention des machines, moins de six jours, pour gagner du pain pour sept.

Ainsi l'homme, aidé de son intelligence, développée par le repos du septième jour, gagne, en travaillant six jours, plus qu'il ne faut pour subvenir aux besoins du septième.

Voilà l'origine de l'épargne, du capital: retournez-vous comme vous voudrez, vous n'en trouverez pas d'autre.

Le jour de repos, par les développements intellectuels auxquels il permet à l'homme de se livrer, est aussi l'origine, le point de départ des sciences, des arts et de toutes les connaissances qui font la gloire, l'honneur et la grandeur de toute nation civilisée.

Rappelons-nous que les premières notions des sciences nous sont venues des peuples pasteurs; pourquoi? Parce que la nature de leurs travaux matériels n'excluait pas le repos, et leur permettait de se livrer au noble exercice du travail intellectuel, qui est le véritable signe de la grandeur de l'homme.

Le grand législateur des Hébreux a médité et préparé ses lois dans les loisirs de la vie pastorale.

Si le repos du septième jour est le point de dé-

part d'aussi immenses avantages, s'il est le pivot de l'ordre social, pourquoi l'a-t-on ainsi négligé?

On l'a négligé, parce que les conséquences fatales qui résultent de son oubli, ne se produisent pas immédiatement; ce n'est qu'à la longue qu'elles portent leur funeste fruit. L'ouvrier, plein de force et de jeunesse qui le premier a commencé à travailler le septième jour, a vraiment augmenté ses profits, il n'a pas été de suite fatigué, la surabondance de sa vigueur, pour le moment, a suffi à tout; mais, plus tard, les maladies sont venues; lorsqu'il a eu le malheur de trouver beaucoup d'imitateurs, les chômages se sont accrus, les salaires ont baissé, et la durée de la vie a été abrégée.

Aussi la sagesse éternelle, dont la vue est plus longue que la nôtre, et qui, d'un coup d'œil, embrasse jusqu'aux dernières conséquences de toutes choses, avait dit: LE SABAT EST FAIT POUR L'HOMME.

On ne s'affranchit pas impunément d'une loi divine. Cette infraction porte une atteinte profonde à la race; elle l'abrutit, l'étiolo, la fait dégénérer et la tue avant le temps.

Le repos du septième jour est donc une chose sainte, non-seulement au point de vue de la religion, qui a devancé sur ce point, comme sur bien d'autres, la sagesse humaine, mais sainte aussi sous le point de vue de l'humanité. — D'OLIVIER.

(L'Observateur du Dimanche.)

PERLES D'ÉTHER DU DOCTEUR CLERTAN, nouveau moyen d'administrer l'Éther, approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

Les perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'Éther, libre, pur, sans odeur, à doses fixes et parfaitement connues, jusque dans l'estomac, où elles se dissolvent très-promptement.

Les médecins ont constaté la puissance d'une seule Perle d'Éther, administrée soit dans une cuillerée de potion, soit dans une cuillerée d'eau, dans les cas où les autres préparations éthérées ont été sans action appréciable, et notamment contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse. A Paris, rue Caumartin, 45.

POUDRE DE ROGÉ pour préparer soi-même la Limonade purgative gazeuse à 50 grammes de citrate de magnésie. Cette limonade, approuvée par l'Académie impériale de médecine, est d'un goût très-agréable, et purge aussi bien que l'eau de sedlitz.

La Poudre de Rogé, pouvant se conserver indéfiniment, est d'un usage général, à bord des navires, dans les colonies et dans toutes les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au moment du besoin.

Elle ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier orange; l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le gouvernement. A Paris, rue Vivienne, 12.

Les Perles d'Ether et la Poudre de Rogé se trouvent: A Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph. (656)

BUREAUX A PARIS, RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 12.

Envoyer franco un Bon de Poste au nom de M. L. FAVRE, directeur.

ON S'ABONNE CHEZ LES LIBRAIRES, ET AU BUREAU DE L'ECHO SAUMUROIS.

4

FRANCS PAR AN POUR LA FRANCE.

MONITEUR DES CONNAISSANCES UTILES ET PRATIQUES,

JOURNAL MENSUEL DES DÉCOUVERTES, PROCÉDÉS ET RECETTES.

Contenant le Résumé de tout ce qui se publie en France et à l'Étranger, de nouveau, d'applicable et d'utile.

Par la variété et le nombre des articles que publiera le *Moniteur*, il remplacera un Journal d'Agriculture, de Jardinage, d'Industrie manufacturière et commerciale, des Inventions, d'Hygiène, d'Economie domestique, de Médecine et Chirurgie domestiques, de Médecine vétérinaire, de Jurisprudence usuelle, de Compte-rendu de l'Académie des Sciences, etc.

Voici le sommaire des articles contenus en janvier:

Introduction. — Calendrier du Cultivateur. — Calendrier de l'Horticulteur. — Académie des Sciences. — Décomposition de l'air en gaz hydrogène pour remplacer la houille. — Distillation des légumes. — Moyen de découvrir le cuivre dans les eaux-de-vie. — Laminage du fer. — Règlement sur les Epizooties. De la Marne comme litière. — Maladie des Pommes de terre. — Quel est l'Animal qui paie le mieux son fourrage. — Travaux sylvicoles. — Signalement des meilleures vaches laitières. — Jardin à légumes. — Greffe de la vigne. — Procédé contre l'Oidium. — Moyen de prévenir la Maladie de l'Echalotte. — Destruction instantanée des Limaces. — Glacière. — Composition pour coller les ustensiles. — Conservation des blés. — Pain de Betteraves. — Les Gaudes.

— Moyen de fabriquer les Vins factices pendant l'hiver.

Le second numéro, qui paraîtra dans ce mois, contiendra des articles sur la Médecine domestique, sur la Médecine vétérinaire, sur la Manière de distiller l'Eau-de-vie de Betterave; un Traité sur la culture, le Greffage et la Taille des Arbres fruitiers; Guide du Capitaliste et du Négociant, ou Tableau des intérêts d'un capital, calculé depuis 1 fr. jusqu'à 100,000 fr. par jour, par mois et par an; un Traité sur les Abeilles; Drainage; Guide et Renseignements certains sur les actions négociées à la Bourse, et dont on peut faire l'acquisition en toute sécurité.

Le *Moniteur* est publié le 25 de chaque mois, à dater de janvier 1854.

Chaque Livraison, composée de 32 pages in-8°, sera accompagnée d'un calendrier mensuel du Cultivateur, de l'Horticulteur, et d'un bulletin commercial pour les céréales, les eaux-de-vie, et les bestiaux sur les marchés de Foissy et de Sceaux.

Les Livraisons de l'année formeront un beau et fort vol. in-8°, avec une table. Les 10,000 premiers Souscripteurs inscrits recevront une Carte de la Turquie.

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e VASLIN, notaire à la Croix-de-Bleré, canton de Bleré.

VENTE

SUR LICITATION,
Aux enchères publiques et à l'extinction des feux,

EN 5 LOTS

DE TERRES LABOURABLES VIGNES et PRÉ,

Le tout situé commune de Civray, canton de Bleré, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche neuf avril 1854, à midi, à la mairie de Civray, par le ministère de M^e VASLIN, notaire à la Croix-de-Bleré, commis ad hoc.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement, entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 4 février 1854, enregistré et signifié;

Et aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Louise Volland, propriétaire, v^e du sieur François Mechine, en son vivant propriétaire à Varennes-sous-Montsoreau, ladite dame demeurant au même lieu, et ayant pour avoué M^e Labiche, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant en cette ville, rue de la Petite-Douve, n^o 11;

Et en présence du sieur Jean Lubin, jardinier, demeurant à Saumur, subrogé-tuteur du mineur Emmanuel Mechine, enfant issu du mariage des sieur et dame Mechine, ci-dessus nommés; ayant ledit sieur Lubin pour avoué M^e Lecoy, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant en ladite ville, rue du Temple;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de M^e Vaslin, notaire à la Croix-de-Bleré, à l'adjudication des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE.

PREMIER LOT.

Un hectare 9 ares 56 centiares environ de terre labourable, situés à la Gaudronnerie, joignant au midi L'Hermitte-Douard, fossé entre dépendant de ce lot, au couchant Pierre Colin, au nord une allée commune de 4 mètres de large, au levant MM. Durel et Guérin.

2^e LOT.

Soixante-six ares 66 centiares environ de vigne, au même lieu que le lot ci-dessus, joignant au levant MM. Durel et Carré, du couchant Silvain Mahay, tous acquéreurs du s^r Mechine, au nord Etienne-Germain Villemaine et autres, au midi l'allée commune ci-dessus.

3^e LOT.

Deux ares 65 centiares environ de pré, situés en la prairie de Vaux, joignant au levant François Denis, au couchant Simon Pellé, au midi Rousseau, au nord M. de Lavesvres.

4^e LOT.

Six ares environ de terrain en friche et vigne, situés à la Grillonnière, joignant du levant les chemins, au couchant Vernon, au nord François Vernon et au midi veuve Gaudin.

5^e LOT.

Huit ares environ de terrain en friche, sur lequel se trouve une cave creusée dans le roc, joignant au levant Pierre et Ambroise Villemaine, au couchant le chemin du village des Caves, au midi Besnard et au nord M.

de Labrousse; ce terrain est situé au lieu dit les Caves-de-Civray.

Tous les biens ci-dessus sont situés commune de Civray, canton de Bleré, près Tours.

MISES A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges rédigé par ledit M^e VASLIN, et déposé en son étude, les biens sus-désignés seront criés sur les mises à prix suivantes, ainsi fixées par le jugement dudit jour 4 février 1854, à savoir:

Le 1^{er} lot, sur celle de... 830 f.
Le 2^e lot 600
Le 3^e lot 40
Le 4^e lot 16
Le 5^e lot 200

Total des mises à prix... 1,686

S'adresser pour les renseignements: soit à M^e VASLIN, notaire à la Croix-de-Bleré, dépositaire du cahier des charges, et chargé de la vente; soit à M^e LABICHE, avoué poursuivant ladite vente; soit à M^e LECOY, avoué co-licitant, demeurant tous deux à Saumur.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 14 mars 1854.
(125) Signé: LABICHE.

Tribunal de commerce de Saumur.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 13 mars 1854, le sieur Jean-Louis Perrare, coutelier, demeurant à Saumur, rue du Puits-Neuf,

A été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Daget, membre dudit Tribunal, a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Kerneis, teneur de livres, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal,

(124) A. DUDOUET.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON

Située rue Basse-St-Pierre,

Occupée par M^{me} CAVELIER, maîtresse de pension.

S'adresser à M. CHUDEAU, père.

COMESTIBLES, FRUITS SECS DU MIDI, Épiceries fines.

GROS ET DÉTAIL.

GATELIER, SALOMON ET C^{ie}, 15, RUE BEAUREPAIRE, A SAUMUR.

MM. GATELIER, SALOMON et C^{ie} ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont joint à leur commerce de comestibles, fruits secs et épiceries fines en gros, un MAGASIN SPÉCIALEMENT CONSACRÉ A LA VENTE AU DÉTAIL.

Leur genre tout spécial d'affaires et le rapide écoulement de leurs marchandises, par suite de leurs expéditions en province, leur permettent d'offrir un choix très-varié d'articles de toutes provenances et toujours de première fraîcheur. (48)

A LOUER

Présentement,

OU A DONNER A VIE,

UNE MAISON

Avec JARDIN,

Située sur les Récollets, faisant angle à la rue de l'Ermitage.

S'adresser à M^{me} V^e SOULARD-DELOUCHE, rue du Prêche. (747)

OCCASION UNIQUE!!! Pour 575 fr. PIANO droit, neuf, 7 octaves, garanti, avec bibliothèque-étagère, contenant 200 fr. de musique, et un labourret. Le piano seul vaut 800 fr. — 42, rue Sainte-Anne, Paris. — On expédie contre remboursement. (118)

M^{lle} ROUSSE, marchande de blanc, rue du Puits-Neuf, prévient le public, que voulant se retirer du commerce, elle vend ses marchandises à prix de facture. (100)

MAISON

Avec cour, jardin, écurie et remise, située rue Saint-Nicolas, 85,

A LOUER

En totalité ou en deux parties, pour entrer en jouissance le 1^{er} octobre.

S'adresser à M. DAVID, entrepreneur, rue Courcouronne, n^o 15. (94)

A VENDRE

Joli TILBURY à patentes.

S'adresser à M. BURY, docteur-médecin. (737)

A VENDRE

DEUX MAISONS se tenant, ayant chacune: boutique, cave, chambres, greniers, etc., situées à l'entrée de la rue de la Tonnelle, près de la place de l'Hôtel-de-Ville.

S'adresser à M. LEROY, rue du Petit-Maure, ou à M. BEAUDOUX-LEROY, rue Saint-Jean, ou encore à M. PINET, rue Beaurepaire.

NOUVEL ALIMENT GASTROPHILE POUR DÉJEUNER

DIOPHA-ORIENTAL

DÉPOT SEULS PROPRIÉTAIRES
A NOS SUCCURSALES à Paris, à Londres et à Berlin. MAISON ET ENTREPOT 21 et 23, RUE MAUCOUINAT Bordeaux.

Cet aliment, composé de produits de l'Asie, est recommandé par de savants Médecins pour son goût exquis, ses qualités hygiéniques, nutritives et toniques, et sa facile digestion; il rétablit les forces vitales, arrête l'épuisement; son usage est surtout salutaire aux tempéraments faibles, délicats ou nerveux; il est indispensable aux enfants, aux dames, aux personnes âgées et aux convalescents.

Le Diopha-Oriental se trouve dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez tous les principaux Pharmaciens, Confiseurs et Epiciers.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.



1832 - MÉDAILLES - 1834
D'OR ET D'ARGENT.
1839

CHOCOLAT MENIER.

Usine modèle fondée en 1823 à Noisiel, sur la Marne, près Paris,
Pour la fabrication spéciale du Chocolat de Santé.

Il n'est pas de substance alimentaire qui se soit acquise une réputation plus grande et plus méritée que le **CHOCOLAT MENIER**. En effet, n'est-il pas le premier qui, par son bas prix et sa qualité, ait été mis à la portée de tous? Il offre ce que les amateurs les plus difficiles recherchent, ce que les médecins désirent: **une alimentation saine et agréable, un produit réparateur.**

Ces avantages sont dus à une fabrication spéciale, au choix rigoureux des matières premières, à l'économie que présente dans la main-d'œuvre un moteur hydraulique, et à l'assemblage de machines puissantes, qui permettent d'opérer sur des quantités considérables et d'obtenir une perfection qu'on ne peut surpasser.

L'usine de Noisiel est un établissement modèle qui, depuis longues années, a fixé l'attention de savants capables d'en apprécier le mérite. Tout dans cette fabrique, jusqu'au pesage et au moulage, se fait mécaniquement: aussi, par une telle combinaison, le chocolat se trouve préservé de tout contact avec la main de l'ouvrier. Exempt de tout mélange, le **CHOCOLAT MENIER** se recommande par ses propriétés nutritives et digestives, son goût et son arôme; **Chocolat de santé dans toute l'acceptation du mot**, il est depuis trop longtemps en possession de la confiance publique pour qu'il soit besoin de donner des certificats qui attestent sa supériorité. Il défie toute concurrence loyale.

Nomenclature et Prix des diverses sortes.

| Qualité | SANTÉ. | | VANILLE. | |
|-------------------|----------------------------|-------------------|---------------------------|--------------|
| | le 1/2 kilo. | le 1/2 kilo. | le 1/2 kilo. | le 1/2 kilo. |
| Qualité demi-fine | (papier blanc) 1 fr. 50 c. | Qualité demi-fine | (papier vert) 2 fr. 50 c. | |
| fine | 2 " " | fine | orange 2 " " | 50 |
| fine supérieure | 3 " " | fine supérieure | lilas 3 " " | 50 |
| surfine | 4 " " | surfine | bronzé 3 " " | 50 |
| par excellence | 4 " " | par excellence | bl. glacé 4 " " | 50 |

Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'Étranger.